

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2013

1 Révision du P.O.S. en P.L.U.

Dans le cadre de la révision de ce document d'urbanisme un protocole de concertation a été mis en place :

- Création d'une commission municipale
- Mise à disposition en mairie de documents aux différentes étapes de l'étude
- Ouverture d'un registre en mairie
- Informations régulières dans le bulletin municipal (juin 2009, janvier 2010, juin 2010, janvier 2012, juillet 2012, janvier 2013)
- Exposition en mairie des panneaux explicatifs
- Réunions publiques (3.02.2011 et 06.06.2013)

La commission urbanisme a conduit l'élaboration du P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durables).

2. Observations et prises compte

Pour réaliser un tel projet, il a fallu définir plusieurs axes de réflexion :

- Elaboration du diagnostic et état initial de l'environnement (étapes, enjeux environnementaux, besoins fonciers pour les 10 prochaines années)
- Organisation urbaine de la commune (arrête des constructions linéaires, conforter le bourg avec commerces et équipements)
- Consommation d'espaces en tenant compte de la croissance démographique et des surfaces à respecter
- Ecoles : le regroupement des 2 écoles n'a pas été envisagé
- Mise en œuvre du P.L.U. : il repose sur le P.A .D.D.
- Demandes particulières : consignées dans un registre ou envoyées par courrier elles portent sur les modification de zonage et seront étudiées par le Commissaire Enquêteur

3. Bilan de la concertation

Il en résulte l'attachement des habitants au maintien de la qualité du cadre de vie, de la qualité des services.

Le Conseil Municipal décide d'approuver ce bilan de concertation

4. Arrêt du Projet de Plan Local d'Urbanisme

Ce projet comprend un rapport de présentation, le P.A.D.D., les orientations d'Aménagement et de programmation, Le règlement, les documents graphiques et les annexes.

Suite à cette présentation le Conseil décide :

- D'approuver le Projet de Plan Local d'Urbanisme
- De soumettre pour avis le Projet de P.L.U. aus Personnes Publiques Associées

Les panneaux explicatifs du déroulement des étapes de la révision du P.O.S. en P.L.U. sont exposés en mairie ; le dossier complet est également consultable en mairie.